

AADHIRA

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 rue Jacques Cartier
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
929 048 767 RCS VERSAILLES**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 02 JANVIER 2025

Le 02 Janvier 2025,
A 11 heures,

Monsieur Devendran RAJENDRAN,
demeurant 14, rue d'Athènes
La Clef Saint-Pierre, 78990 ELANCOURT

agissant en qualité de Président de la société AADHIRA sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général
de la Société, sans limitation de durée :

Madame Anusuya RAJENDRAN
Née à PONDICHERY le 30 septembre 1988
De nationalité française
Demeurant 14 rue d'Athènes La Clef Saint Pierre, 78990 ELANCOURT.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Anusuya RAJENDRAN
disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

En aucun cas Madame Anusuya RAJENDRAN n'aura le droit de représenter la
Société à l'égard des tiers.

Madame Anusuya RAJENDRAN ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur
Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni
d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses
fonctions.

Madame Anusuya RAJENDRAN ne percevra pas de rémunération pour cette
fonction.

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de
représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

Nay R.
02/01/2025

Le Directeur Général

Auij.
02/01/2025